

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

B-2022-09-063 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 109/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Jacques LEGRAND, Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Stéphanie DUPUY

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETU
PARTICIPATIVE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'OFFICE FRAN
JEUNESSE (OFAJ) ET DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE**

Envoyé en préfecture le 21/09/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220919-B_2022_09_063-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARY, Vice-président en charge de la Jeunesse, l'Insertion, l'Attractivité du monde étudiant et la Démocratie participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Cali,

Dans le cadre de la politique jeunesse de mobilité européenne, l'Espace Jeunes à Izon organise un séjour à Stuttgart, en Allemagne, du 24 au 28 octobre 2022, pour 15 participants âgés de 14 à 17 ans. Il s'agit d'une rencontre inter-culturelle avec les élèves du Gymnasium Rutesheim.

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) est une organisation internationale qui soutient la coopération et a pour objectif de permettre à des jeunes de France et d'Allemagne de participer à des programmes d'échanges.

Le séjour à Stuttgart est éligible à un soutien financier, qui, s'il est obtenu, entraînerait également la participation de la Région Nouvelle Aquitaine, au titre des mobilités internationales des jeunes.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide d'autoriser le Président à :

- déposer une demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse et de la Région Nouvelle Aquitaine au titre du projet susvisé ;
- signer tous documents administratifs et financiers inhérents à ces financements.

Chapitre gestionnaire et destinataire : EJ2 – Imputation 7478

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 22 septembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220919-B_2022_09_064-DE

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

B-2022-09-064 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 109/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Jacques LEGRAND, Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Stéphanie DUPUY

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

**JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETU
PARTICIPATIVE
DISPOSITIF PROJET JEUNES CALI : ATTRIBUTION D'UNE
L'ASSOCIATION "GIGI PRODUCTIONS"**

Envoyé en préfecture le 21/09/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220919-B_2022_09_064-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président à la jeunesse, l'insertion, l'attractivité du monde étudiant et à la démocratie participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Cali,

Vu la demande d'aide financière de l'Association « Gigi Productions » en date du 1er Juillet 2022,

Dans le cadre du dispositif « Projet Jeunes Cali », la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets à l'initiative de jeunes du territoire.

A ce titre, l'Association « Gigi Productions » a sollicité une aide financière pour le tournage d'un film sur Coutras et ses environs, en septembre 2022.

Cette production fera intervenir des jeunes du territoire. Elle permettra un travail partenarial avec le Bureau Informations Jeunesse autour de la découverte des métiers du cinéma.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder une bourse de 500€ à l'association « Gigi Productions » pour la réalisation du projet susvisé ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 67 compte 6714 service gestionnaire et destinataire : COOR3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 22 septembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220919-B_2022_09_065-DE

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

B-2022-09-065 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 109/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf septembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle des Fêtes à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Jacques LEGRAND, Patrick MERCIER, Sébastien LABORDE, Stéphanie DUPUY

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT PARTICIPATIVE
DISPOSITIF PROJET JEUNES CALI : ATTRIBUTION D'UNE L'ASSOCIATION " LASKOUL "

Envoyé en préfecture le 21/09/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220919-B_2022_09_065-DE

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président à la jeunesse, l'insertion, l'attractivité du monde étudiant et à la démocratie participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Cali,

Vu la demande d'aide financière de l'Association « Laskoul » en date du 6 Septembre 2022,

Dans le cadre du dispositif « Projet Jeunes Cali », la Communauté d'Agglomération du Libournais apporte un soutien méthodologique, matériel et financier à des projets à l'initiative de jeunes du territoire.

L'Association « Laskoul » a sollicité une aide financière au titre de son projet européen sur la route des écoles.

Ainsi, via un tour d'Europe à vélo, des étapes dans une trentaine d'écoles européennes et des partenariats avec des établissements scolaires à Libourne et des structures jeunes, l'association souhaite sensibiliser les jeunes à la transition écologique.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder une bourse de 500€ à l'association « Laskoul » pour la réalisation du projet susvisé ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

Imputation budgétaire : chapitre 67 compte 6714 service gestionnaire et destinataire : COOR3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 22 septembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

